Image not found or type unknown

signature légale d'une pub

Par **62beam27**, le **07/06/2009** à **22:59**

Bonjour, voila ce qui nous arrive.
Nous avons reçus une demande d'insertion sur un guide européen de notre société de tir à l'arc à la perche verticale que nous avons renvoyée signée.
Nous n'avions pas vu qu'il y avait un prix à payer.
Et bien sur la facture est arrivée et on nous demande de régler la facture.
En envoyant un courrier recommandé pour expliquer que notre société de tir à l'arc n'était qu' une société de 17 personnes dont 4 enfants, et ne faisait pas de bénéfices et n' avait que 80 € de subventions par ans et que nous n'avions pas vu qu'il fallait payer cette publicité, nous n'avons obtenus comme réponse que le papier était signé et qu'il fallait payer.
En ripostant également que le signataire de ce papier(un de nos sociétaires)n'était ni président, secrétaire ou trésorier et de ce fait n'avait peu être pas l'autorisation de signer ce papier, nous n'avons obtenu qu'un rappel de paiement.
Alors pouvez-vous nous aider en nous indiquant si une issue est possible, svp????
A tous ceux qui me répondront, je vous remercie d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés